

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique*: 040-214003139-20140328-2014_B3-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 24/03/2014



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2014

AFFICHÉ
à la Porte de la MAIRIE
le 3 AVR. 2014

--- 000 ---

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, Mme COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mmes ULMANN, DUBOIS-MAURY, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, M. DUBUN, MM. GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B
Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. BROQUÈRES

Objet : Vote du nombre des Adjoints au Maire

Le Maire, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, fait procéder au vote du nombre des Adjoints (au minimum un Adjoint, au maximum 30% de l'effectif du conseil soit 6 Adjoints).

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de six Adjoints.

Au vu de ces éléments,

Après en avoir délibéré

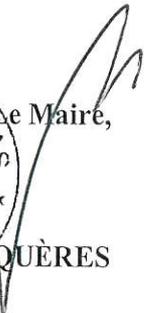
Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

FIXE à 6 le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-François BROQUÈRES